



Réponse du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à la question parlementaire n°4352 du 29 juin 2026 de l'honorable députée Joëlle Welfring concernant le « Klimabonus Mouer a Wiss »

1. Combien de demandes de prime « Klimabonus Mouer a Wiss » ont été introduites depuis l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal ?

Depuis l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal, 24 demandes de prime ont été introduites, dont 3 sont encore en cours de traitement.

2. Combien de ces demandes ont été approuvées à ce jour ?

17 de ces demandes ont été approuvées à ce jour et 3 sont encore en cours de traitement.

3. Quel est le montant total des primes accordées jusqu'à présent ?

Le montant total des primes accordées jusqu'à présent s'élève à 57.700 €.

4. Comment se répartissent les demandes introduites et les montants accordés entre :

- les zones humides : 7 demandes et 14.410 € accordés
- les herbages sensibles riches en espèces : 17 demandes et 43.290 € accordés

5. Quelle est la superficie totale (en hectares) couverte par les demandes approuvées, ventilée entre :

- les zones humides : 1,78 ha
- les herbages sensibles riches en espèces : 31,03 ha

6. Combien de bénéficiaires distincts ont obtenu cette prime à ce jour ?

17 bénéficiaires distincts ont obtenu cette prime à ce jour.

7. Le nombre de demandes correspond-il aux attentes de Monsieur le Ministre pour cette première année de mise en œuvre ? Dans la négative, quelles adaptations envisage-t-il ?

Pour l'heure, le nombre de demandes reste modeste.

C'est pourquoi les mesures d'information et de communication seront intensifiées afin de mieux faire connaître ce dispositif auprès des propriétaires de terrains.

Luxembourg, le 4 août 2026
(s.) Serge Wilmes
Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité